
Concept de prévention de la maltraitance et des abus sexuels



CFC | BZ

Centre de formation continue **Fribourg**
Bildungszentrum **Freiburg**

**«Prendre au sérieux le danger
que représentent les abus sexuels...**

mais

... ne pas voir le mal partout !» *

1. NOTRE CONCEPT

Nous sommes vigilant-e-s !

Le Centre de formation continue de Fribourg (cfc) attache une importance capitale à la qualité des relations entre toutes les personnes qui le fréquentent : étudiant-e-s, enseignant-e-s, quelle que soit la situation de chacun-e.

S'il est indispensable de prendre au sérieux le danger que représentent les abus sexuels et/ou la maltraitance, il reste pour le cfc important que chacun-e puisse continuer à se sentir à l'aise dans une relation respectueuse de soi et de l'autre.

Pour ce faire, le cfc s'est doté d'un concept de prévention issu de l'engagement du Groupe de travail interassociatif Prévention, composé de nombreuses associations, organisation et institutions suisses.

La charte initiale est disponible en français à l'adresse suivante :

<http://www.charta-praevention.ch/fr/>

1. Notre engagement

Le Conseil de la Fondation pour la formation continue des personnes en situation de handicap s'est engagé, lors de sa séance du 26 avril 2017 à soutenir la direction dans la réalisation d'un concept de prévention, d'une procédure en cas de suspicion, ainsi que dans la nomination d'une personne de contact apte à recevoir et à traiter ces situations. Le cfc applique à ces situations la tolérance zéro, tout cas sera donc traité.

2. Notre communication

Notre vigilance et notre engagement sont connus de toutes et tous : nos différents supports y font mention : programmes de cours semestriels, programmes de cours d'un jour, site internet.

3. Nos étudiant-e-s en situation de handicap

Comme il est indiqué dans notre Guide pour la formation continue spécialisée, le cfc favorise l'autodétermination et l'autonomie de ses étudiant-e-s. Nos étudiant-e-s en situation de handicap participent en début de saison, avec leur enseignant-e-s à la définition d'un cadre connu et compris de toutes et tous. Nos étudiant-e-s sont informé-e-s de notre engagement par le biais des programmes de cours (prochainement traduits en FALC) qu'ils-elles reçoivent régulièrement à leur domicile. Y sont indiquées également les coordonnées de la personne à contacter en cas de souci lié à cette problématique.

1. NOTRE CONCEPT (suite)

4. Nos enseignant-e-s

Tout-e nouvel-le enseignant-e du cfc doit fournir un extrait ordinaire du casier judiciaire ainsi qu'un extrait spécial. Chacun-e doit signer une déclaration d'engagement personnel qui fait partie intégrante de son contrat de travail. Les remplaçant-e-s de courte durée ne doivent pas obligatoirement fournir un extrait du casier judiciaire, mais ils-elles doivent par contre signer la déclaration d'engagement personnel. Les frais sont à la charge de l'enseignant-e.

Le concept ainsi que la procédure en cas de suspicion font partie du dossier de l'enseignant-e distribué et commenté lors de chaque engagement.

Durant l'engagement ainsi que quand celui-ci se termine, le cfc rédige des certificats et attestations complets et conformes à la réalité.

5. Notre formation continue

Le cfc aborde cette thématique lors du colloque obligatoire destiné chaque année aux nouveaux-elles enseignant-e-s. De plus, il invite de manière régulière des intervenant-e-s spécialisés dans cette problématique à participer aux colloques annuels regroupant tous-tes les enseignant-e-s.

Le cfc proposera à ses étudiant-e-s en situation de handicap dans son programme semestriel un cours sur la connaissance de leurs droits.

6. Nos personnes de contact

Les étudiant-e-s comme les enseignant-e-s peuvent s'adresser, selon leur choix, à la direction ou à la personne externe de contact. Leurs coordonnées sont disponibles dans les programmes de cours ainsi que dans la procédure en cas de suspicion (p. 5 du concept)

2. DEFINITIONS ET SIGNES

Sphère personnelle

La sphère personnelle est composée de la sphère physique, psychique et intime de l'individu. Elle varie en fonction de ses caractéristiques personnelles, des situations vécues et des relations partagées.

La perception des limites de cette sphère personnelle est donc propre à chacun. Ainsi, lorsque quelqu'un les transgresse, de manière involontaire ou volontaire, il peut en résulter un sentiment d'intrusion.

Contact adéquats

Les contacts adéquats sont essentiels ! Il faut pouvoir les maintenir au sein du Centre de formation continue.

Les contacts adéquats :

- partent d'un élan spontané et réciproque,
- se font dans un contexte relationnel clair.

Abus sexuels

On parle d'abus sexuels lorsqu'un individu, de par sa fonction / position supérieure, ou en utilisant son emprise ou sa force, tourne à son avantage le rapport de pouvoir et transgresse l'intégrité sexuelle d'une personne.

Selon le code pénal

Art. 189

Celui qui, notamment en usant de menace ou de violence envers une personne, en exerçant sur elle des pressions d'ordre psychique ou en la mettant hors d'état de résister l'aura contrainte à subir un acte analogue à un acte sexuel ou un autre acte d'ordre sexuel, sera puni d'une peine privative de liberté de dix ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Art. 191

Celui qui, sachant qu'une personne est incapable de discernement ou de résistance, en aura profité pour commettre sur elle l'acte sexuel, un acte analogue ou un autre acte d'ordre sexuel, sera puni d'une peine privative de liberté de dix ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

2. DEFINITIONS ET SIGNES (suite)

Signes

L'abus sexuel ne se laisse pas facilement repérer. Dans la plupart des cas, la victime est si intimidée et se sent si menacée qu'elle ne dit rien.

De plus, chez nos étudiant-e-s, nous risquons de retrouver certains facteurs aggravants tels que :

- les fréquentes difficultés de communication de cette population,
- la non connaissance de ses droits,
- les difficultés de compréhension de la nature des relations (p.ex. adéquates vs manipulatoires)

Certains signes doivent cependant nous rendre particulièrement attentifs-ves. Dans le cadre de nos cours, il pourrait s'agir de

- l'apparition soudaine de comportements inadaptés soit dans l'excès, soit dans la passivité,
- une aggravation importante de problèmes de santé (physique et /ou psychique),
- l'expression de comportements agressifs et de colère (tant dirigés vers les autres qu'envers soi-même),
- le fait de ressentir de manière subite une grande culpabilité ou une très mauvaise estime de soi
- la manifestation de comportement sexuels inadaptés,

Tous ces signes doivent être pris très au sérieux.

3. NOTRE DECLARATION D'ENGAGEMENT PERSONNEL

J'ai lu le « **Concept de prévention** » du Centre de formation continue (cfc) pour adultes en situation de handicap de Fribourg.

J'ai pris acte de ce document.

En signant cette déclaration, je m'engage à

1. **respecter** et **protéger** l'intégrité sexuelle, psychique ou physique des étudiant-e-s du cfc et à ne tolérer aucune forme de violation de celle-ci ;
2. **informer** la direction ou la personne de contact du cfc si je sais que l'intégrité d'un-e étudiant-e est menacée ou si je crains qu'elle ne le soit, ceci selon la **procédure en cas de suspicion** annexée ;
3. **participer activement à tirer au clair** toute situation suspecte, même si je suis moi-même accusé-e d'abus sexuel ou de violation de l'intégrité.
4. **participer** aux colloques du cfc qui permettront de définir les contours du concept de prévention, de transparence et de tolérance zéro en matière de maltraitance.
5. Je certifie **ne pas faire ou avoir fait l'objet d'une enquête** résultant sur une interdiction d'exercer auprès de mineurs ou de personnes particulièrement vulnérables
6. Je m'engage à **informer** la direction si la situation devait changer après signature du contrat.
7. Je m'engage à fournir dans les plus brefs délais (au maximum **1 mois** après la demande de la direction) les **extraits du casier judiciaire** demandés.

Nom	Prénom
Fonction	Lieu de travail
Date	Signature

4. NOS PROCEDURES *

En cas de soupçons ¹ ?

¹ Sans observation de faits concrets mais ressenti d'une situation devenant délicate, tant que l'étudiant-e n'est pas mis-e en cause

- > Prendre les soupçons au sérieux
- > Garder son calme et éviter de se précipiter
- > Prendre des notes (faits, heures, lieux, ...)
- > Prévenir la personne de contact ou la direction

Personne de contact : Barbara Fontana-Lana
barbara.lana@unifr.ch

Direction : Jean-François Massy
jfmassy@cfc-bz.ch / 026 322 65 66

Si quelqu'un vient se confier à vous

> Une seule question : «Pouvez-vous m'en dire plus ?»

- > Ne pas se laisser entraîner dans le secret
- > Prendre les dires de la personne au sérieux
- > Garder sa confiance (ne pas faire de fausses promesses)
- > Expliquer la prochaine démarche que vous allez faire
- > Prévenir la personne de contact ou la direction

Personne de contact : Barbara Fontana-Lana
barbara.lana@unifr.ch

Direction : Jean-François Massy
jfmassy@cfc-bz.ch / 026 322 65 66